

**DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 25.184

Le 07 novembre de l'an deux mille vingt-cinq à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 31 octobre 2025

DATE D'AFFICHAGE

Le 31 octobre 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO : Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS : adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Christine DELPECH, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU : conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE par M. Gilbert LOUX
M. Yannick PAVON par M. Patrick MARENGO
M. Raynald RIMBAULT par M. Philippe CAU
M. Thierry ROGISTER par Mme Dominique PARSIGNEAU

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme Céline DROUILLARD, Mme Cielle FOUQUET, M. Christophe PLASSARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 30

M. Denis MOALLIC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS CITEO/ADELPHE - COLLECTE POUR RECYCLAGE DES DÉCHETS D'EMBALLAGES MÉNAGERS ISSUS DE LA CONSOMMATION HORS FOYER

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : UNANIMITÉ

Citeo/Adelphe est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des Emballages ménagers et des Papiers graphiques. Il contribue activement à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'application de la Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) impose de généraliser les options de tri dans l'espace public. Cette disposition incite les collectivités à s'équiper progressivement de dispositifs permettant de trier les déchets hors foyer.

Dans ce contexte, Citeo/Adelphe a publié un appel à projets visant à :

- accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers issus de la consommation hors foyer (nomade) ;
- encadrer les critères de réussites d'un projet sur la base des enseignements constatés lors des expérimentations accompagnées par Citeo au cours des cinq dernières années.

L'échéance étant fixée au 10 octobre 2025, la Ville de Royan a déposé une candidature composée des éléments suivants :

- le dossier de candidature dûment complété, avec notamment :
 - le descriptif du projet (pilotage, équipements, collecte, sensibilisation...);
 - le détail des éléments techniques et financiers ;
 - une carte de localisation prévisionnelle des équipements.
- l'ensemble des pièces attendues et décrites dans le cahier des charges (la délibération de la collectivité pouvant être transmise ultérieurement).

La Ville de Royan dispose déjà d'une solide expérience en proposant le tri sélectif sur ses 5 plages en période estivale. Avec la récente réhabilitation de son Front de Mer (période 2024-2026), la commune a choisi d'associer aux corbeilles pour la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) des corbeilles dédiées aux Emballages & Papiers. Dans le cadre du présent appel à projets, la Ville de Royan souhaite obtenir un soutien pour accompagner cet effort de tri hors foyer et équiper durablement d'autres lieux comme les abords de certaines plages (Grande Conche, Foncillon et Pontailiac dans un premier temps).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur ;
- Vu les dossiers « Descriptif du projet » et « Éléments techniques & financiers » constitués pour répondre à l'appel à projets Citeo/Adelphe ;
- Vu l'avis favorable émis par la Commission « Environnement, Développement Durable et Estuaire » en date du 20 octobre 2025 ;
- Après en avoir délibéré ;

.../...

DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une candidature de la Ville de Royan pour l'appel à projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer »,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer le contrat afférent et tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO



Le secrétaire de séance,

Denis MOALLIC





Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

MISE EN LIGNE LE 12-11-2025

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20251107-DCM25-184-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

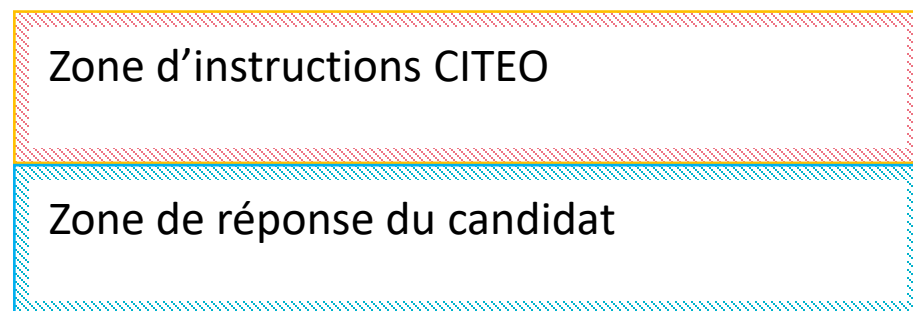
DESCRIPTIF DE PROJET

Appel à projets Hors foyer 2025

VILLE DE ROYAN



2 zones sont reconnaissables sur les diapositives :



Consignes générales

Partie 1 : Présentation candidat, portage projet et pilotage

Présentation du candidat et et du territoire
Présentation du portage du projet

Partie 2 : Présentation du projet

Lieux d'implantations et choix d'équipements
Présentation des équipements
Description de la collecte

Partie 3 : Communication

Actions obligatoires
Actions recommandées
Actions complémentaires facultatives

Consignes générales

MISE EN LIGNE LE 12-11-2025

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20251107-DCM25-184-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

1. Les candidats sont invités à lire avec attention le Cahier des charges de l'Appel à projets Hors foyer 2025. Pour rappel, le candidat doit impérativement déposer un avant-projet **avant le 12 septembre 2025** (cf. 1.4 Modalités de candidature et sélection du cahier des charge).
2. Le présent document sous format PowerPoint est une **pièce obligatoire** à remplir du dossier de candidature pour l'Appel à projets Hors foyer 2025 de Citeo/Adelphe.
3. Des éléments sont à compléter dans le fichier Excel : **Appel à projets Hors foyer 2025 Candidature.xlsx**
4. Les candidats sont invités à être synthétiques dans les réponses fournies.
5. Les candidats porteront attention que certaines réponses seront limitées en nombre de slides (la précision du nombre de slide maximum est indiquée pour les réponses concernées). Si l'espace prévu pour répondre est insuffisant, le candidat pourra ajouter une ou plusieurs slides, en respectant tout de même le nombre maximum de slides imposé.
6. Afin de garantir une évaluation rapide, complète et équitable, nous vous demandons de respecter le format de la présentation. Le candidat ne devra pas réordonner ou supprimer de diapositives à la trame fournie, à moins que celle-ci soit facultative. Les dossiers ne remplissant pas ces conditions seront jugés irrecevables.
7. Les diapositives à remplir par le candidat pourront être à la charte graphique du candidat s'il le souhaite.

Nomenclature à utiliser pour votre candidature

MISE EN LIGNE LE 12-11-2025

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20251107-DCM25-184-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

Le tableau ci-dessous indique les noms et compositions des différents schémas de collecte à l'échelle nationale. Veuillez utiliser la même terminologie dans votre dossier de candidature.

	Emballages				Papiers
	(B) Briques alimentaires	(C) Cartons	(M) Métaux (alu et acier)	(P) Plastiques	(J) Journaux
Multimatériaux (BCMPJ)	X	X	X	X	X
Emballages légers seuls (BCMP)	X	X	X	X	
Non –Fibreux (BMP)	X				
Papiers (J)					X
Cartons seuls (C)		X			
Fibreux (CJ)		X			X

La Ville de Royan est une commune littorale de Charente-Maritime située à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde.

L'environnement naturel se compose de 5 plages de sable fin et de coteaux calcaires sur le rivage. De grandes zones humides (dont une partie en zone Natura 2000) et quelques boisements ceignent les zones habitées (zones pavillonnaires et hameaux) en périphérie. Le cœur de Ville est animé par un Front de Mer et des quartiers emblématiques (Pontailac, Foncillon, Le Parc...) où l'on retrouve une architecture typique des années 50 et des aménagements spécifiques au tourisme balnéaire.

Sur cette frange littorale, plus aménagée et reconstruite pour partie après la seconde guerre mondiale, se mélangent plus densément de grands immeubles collectifs et de l'habitat individuel. Royan est aussi connue pour son port (plaisance et pêche) et de nombreux bâtiments remarquables récemment rénovés : Eglise Notre-Dame, Palais des Congrès, Marché Central...

La commune entretient plus de 170 hectares d'espaces verts, dont 8 parcs/jardins publics et autant de sentiers/promenades en bordure d'espaces naturels accessibles par des cheminements doux. La Ville de Royan affiche depuis de nombreuses années plusieurs labels qui attestent de son engagement en faveur de la préservation du patrimoine et de la qualité du cadre de vie : Ville d'Art & d'Histoire, Villes et Villages Fleuris (4 fleurs), Pavillon Bleu (4 plages labellisées)...

La Ville de Royan compte une population de 19 322 habitants (Insee 2022) multipliée par 4 ou 5 durant la période estivale.

Avec une superficie de 19,3 km², la densité est de 1001 hab./km² ce qui la place en 3^{ème} position à l'échelle du Département (derrière La Rochelle et Rochefort). La Ville reste attractive et accueille chaque année plus de 500 nouveaux habitants. Royan, en tant que ville-centre, fait partie des 33 communes de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA). La CARA totalise 86 221 habitants (superficie 604 km² - densité : 143 hab./km²) et voit aussi sa population augmenter durant l'été.

Dans le cadre du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD), la CARA assure les missions relatives à la prévention, à la collecte (porte-à-porte + apport volontaire) et à l'exploitation des déchèteries. La CARA a transféré la compétence traitement au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL). Le SIL a pour mission de traiter et de valoriser les OMR, les emballages ménagers recyclables et les végétaux.

A son niveau, dans le cadre des missions de salubrité publique, la Ville de Royan assure l'entretien des espaces publics en Régie avec notamment la gestion de nombreux équipements pour la collecte déchets (corbeilles, cendriers...). C'est dans ce cadre que la Ville de Royan présente sa candidature à cet appel à projets.

Au sein de la Ville de Royan, le projet est porté par la Direction des Services Techniques (DST - F.LOUBÈRE) avec l'aide du Service Environnement (D.NOUGUÈS). Sous la direction des ST, deux Pôles interviennent pour la gestion du mobilier, la collecte et le traitement des déchets :

- 1-** Pôle VRD (G.BRUNET), qui intègre la Régie VRD (O.MOREAU) en charge de l'achat, de la pose et de l'entretien du mobilier.
- 2-** Pôle Cadre de Vie (P.COUDERC), qui intègre la Régie Propreté Urbaine (Service Propreté - G.LAGNEAU) chargée de la collecte et du traitement des déchets.

Sur les points stratégiques de collecte (centre-ville, marchés, hotspots...), la Ville de Royan travaille en synergie avec le Pôle Ecologie Urbaine (Service Déchets) de la CARA (R.POUSSIN/C.MEDINA). Dans les secteurs du Site Patrimonial Remarquable (SPR), les choix de mobilier et d'implantation sont soumis pour avis à l'ABF.

Les déchets collectés en corbeilles sont regroupés au Service Propreté de la Ville de Royan. Le flux OMR est acheminé vers le Centre de Transfert de Médis (CP 17600 - Géré par le SIL et exploité par SUEZ). Actuellement, sur les quelques équipements déployés, le flux des Emballages recyclables est rassemblé en vrac dans des bacs jaunes et proposé à la collecte en porte-à-porte. Ces déchets sont alors acheminés au CT de Médis et envoyés au Centre de Tri ALTRIANE (Salles-sur-Mer, CP : 17220 - Exploité par PAPREC).

Pour l'ensemble des outils d'information et de sensibilisation, la Ville de Royan peut s'appuyer sur son propre Service Communication (Y.NEAU). De nombreux éléments sont également repris à partir des supports partagés par le Pôle Ecologie Urbaine de la CARA.

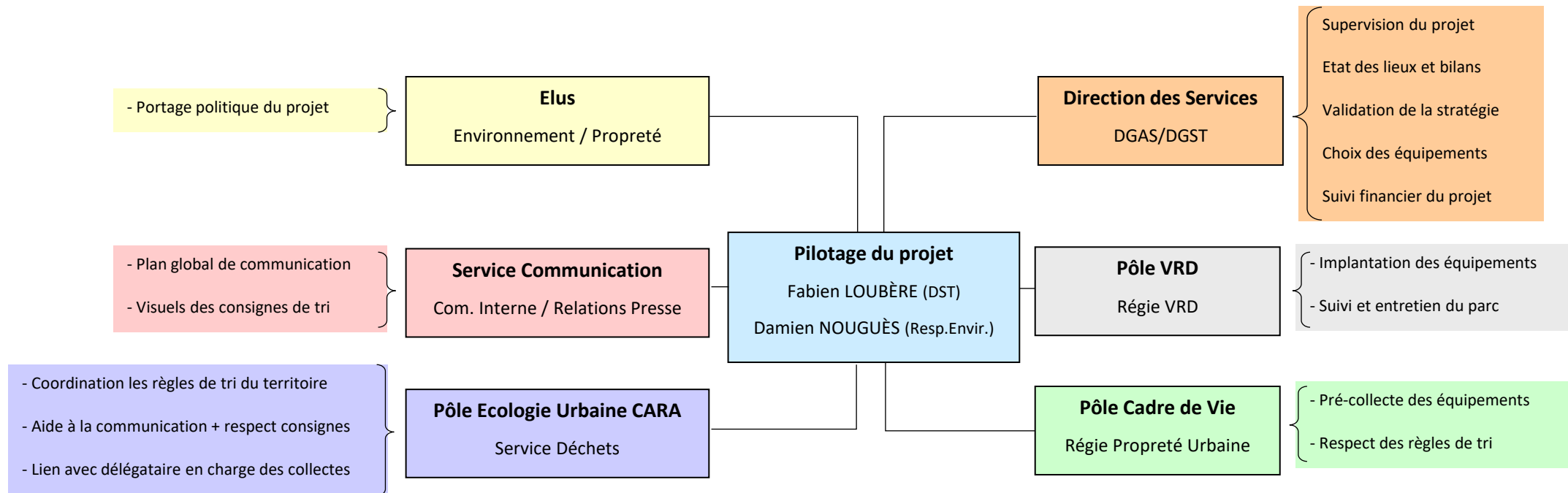
Au niveau des élus, le projet est actuellement suivi par le Premier Adjoint (Didier SIMONNET), également Président du SIL, et par le Conseiller Municipal Délégué à la Propreté (Denis MOALLIC).

Portage et pilotage projet

MISE EN LIGNE LE 12-11-2025

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20251107-DCM25-184-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

L'organigramme ci-dessous détail les principaux acteurs et l'organisation générale du projet :



Lieux d'implantations et choix des équipements

MISE EN LIGNE LE 12-11-2025

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20251107-DCM25-184-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

En lien avec son engagement pour le label Pavillon Bleu (depuis 2010), la Ville de Royan dispose d'une solide expérience dans le fait de proposer le tri sélectif au usagers, notamment aux abords de ses 5 plages (critère de sélection obligatoire). Ainsi, durant la période estivale, la Ville installe des doubles collecteurs avec sacs (matériel « Gestes Propres ») au niveau de chacun des accès.

Plus récemment, avec la réhabilitation du Front de Mer (secteur emblématique du centre-ville), la commune a décidé d'étendre le dispositif en installant des corbeilles bi-flux en remplacement des simples corbeilles OM. Dans le cadre de son projet, la Ville de Royan envisage de consolider et de généraliser cette pratique sur chacune de ses plages et les principaux secteurs du Front de Mer. Les dispositifs de collecte seraient alors maintenus à l'année.

En ciblant en priorité le Front de Mer et les plages, la Ville de Royan vise les principaux lieux touristiques. Il s'agit de secteurs avec de fortes densités de commerces de bouche et débits de boisson. L'objectif est de capter les emballages issus de la consommation nomade que l'on retrouve encore aujourd'hui en grande quantité dans le flux des OM.

Par extension, la Ville souhaite aussi équiper d'autres espaces publics ouverts comme les principaux parcs et jardins. Ces lieux attirent un public nombreux et sont aménagés pour des activités de loisirs et de pique-nique. Ils sont occasionnellement le siège de manifestations festives et intergénérationnelles. Sur certains de ces lieux, la Ville de Royan envisage ainsi de tester des abris-bacs tri-flux judicieusement placés aux entrées des sites. Ce dernier volet est toutefois encore en discussion et nécessite de la préparation. Il ne fera donc pas l'objet d'une demande de soutien dans le présent appel à projets.

Lieux d'implantations et choix des équipements

MISE EN LIGNE LE 12-11-2025

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20251107-DCM25-184-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

La Ville de Royan a une bonne connaissance des lieux à cibler pour la collecte des déchets et des habitudes des usagers. Elle dispose aujourd'hui de plus de 525 corbeilles réparties dans toute la ville. Tous ces points de collecte sont géoréférencés et repérés suivant le type de matériel installé. La commune dispose ainsi d'une cartographie précise et actualisée permettant d'aider au choix des emplacements à privilégier.

Chaque été, les collecteurs bi-flux proposés sur les plages sont fortement sollicités et arrivent même pour certains à saturation. L'organisation de manifestations aux abords des plages, mais aussi sur le front de mer incite à conforter et mieux organiser ces points de collecte où les flux ne sont pas systématiquement séparés.

C'est aussi l'occasion de mieux équiper certains lieux avec des activités spécifiques (restauration, lieux de promenade, animations...). Dans ces espaces, on retrouve encore beaucoup de déchets en mélange (avec une forte proportion d'emballages recyclables). Certains utilisateurs se permettent aussi des dépôts sauvages quand ils ne trouvent pas de collecteur à proximité où que la signalétique n'est pas adaptée.

Pour la zone piétonne du Front de Mer, la Ville de Royan proposera un dispositif de tri au niveau de chaque point de collecte des déchets (30 points avec : 1 corbeille OMR + 1 corbeille de tri). Pour les plages, les corbeilles de tri seront implantées sur la promenade au niveau des accès, des lieux d'information touristiques et d'animation. Le nombre de corbeilles de tri sera ajusté pour correspondre aux principaux points de passage/regroupement des usagers. La quantité d'équipements envisagés est donc ici inférieure à celle des corbeilles OM déjà en place (Exemple - Plage de la Grande Conche : 28 corbeilles OM existantes pour 22 corbeilles de tri projetées).

Lieux d'implantations et choix des équipements

MISE EN LIGNE LE 12-11-2025

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20251107-DCM25-184-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

Aux abords des plages et sur le Front de Mer, la Ville de Royan souhaite conserver le principe de corbeilles en proposant un matériel uniforme avec une gestion bi-flux (OMR et Emballages légers & papiers). Ce principe a été testé sur la partie rénovée du Front de Mer. Il est ici question de l'étendre sur l'ensemble du Front de Mer, de la balade littorale et des accès aux plages les plus fréquentées.

Les dispositifs de type corbeille s'intègrent plus facilement dans le paysage et les espaces piétons très circulés du bord de mer. Ils permettent aussi de multiplier les points de collecte dans des lieux où circulent encore beaucoup d'emballages et autres petits déchets (abandons, envois...) pouvant finir à la mer.

Les corbeilles de tri viendront ici compléter les corbeilles OM mono-flux déjà installées et collectées par les services de la Ville. La commune est équipée de véhicules légers pour enlever les sacs en veillant à séparer les flux. Ces derniers sont ensuite transportés au dépôt de la Régie Propreté Urbaine. Après contrôle, le flux Emballage légers & papiers est déposé en vrac dans des bacs de 660L. Les bacs sont enfin proposés à la collecte en porte-à-porte (direction le Centre de Transfert de Médis puis le Centre de Tri ALTRIANE).

Si le dispositif fonctionne, la Ville de Royan choisira par la suite de l'étendre à proximité des commerces du centre-ville et des deux marchés (dont le Marché Central). Au niveau des parcs et des jardins situés en dehors du centre-ville et d'une grande aire de jeux intergénérationnelle, la Ville de Royan souhaite engager une réflexion pour regrouper les points de collecte et proposer des abris-bacs tri-flux au niveau des principaux accès. Il s'agit ici d'une ambition qui viendrait dans un second temps (projection > à 24 mois).

La Ville de Royan a prévu de retenir l'option A = choix et achat des équipements par le candidat.

La Ville prévoit ici de privilégier des équipements en proposant des points de collecte bi-flux, intégrant à chaque fois **1 corbeille pour la collecte des OMR (équipements déjà sur site) + 1 corbeille pour les Emballages légers & papiers.**

Equipement n°1 : sera privilégié pour la partie rénovée du Front de Mer. Mobilier validé avec le Service de l'Urbanisme et l'ABF. Une partie des corbeilles a déjà été installée sur la période Octobre.2024-Avril.2025 (50% des équipements = 15 corbeilles OMR + 15 corbeilles de tri). Le restant sera installé durant la seconde tranche de travaux sur la période Octobre 2025-Avril 2026.

Equipement n°2 : sera privilégié pour les accès aux plages et la balade littorale. Mobilier en cohérence avec les corbeilles OMR déjà installées sur site.

Présentation des équipements du projet 1.1

MISE EN LIGNE LE 12-11-2025

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20251107-DCM25-184-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

Équipement n°1

Dénomination du modèle - nom fabricant	Corbeille S41 - Avenir Voirie
Volume par flux (m3 ou L)	115 L
Couleur du/des flux sur l'équipement	Deux corbeilles distinctes installées chacune l'une à côté de l'autre. OMR : Gris clair (RAL 7035) y compris chapeau. Emballages : Gris clair (RAL 7035) pour le cadre avec porte jaune (RAL 1023)
Implantation	Fixe
Contenant	Sacs
Si sac(s) utilisés en contenant, couleur des sacs/flux	Sac noir opaque pour OMR Sac translucide pour Emballages

Caractéristiques de l'équipement

Description :
Structure en aluminium
Ouverture frontale
Bac intérieur en acier galvanisé

Dimensions :
490 x 490 x 1015 mm

Poids - Capacité :
43 Kg - 115 Litres

+ Cendrier breveté par Omos uniquement sur certaines corbeilles OMR



Raisons du choix de l'équipement (esthétique, financier, ABF...)

Choix pratique (différents types de matériel déjà testé sur la commune de Royan) et esthétique en concertation avec l'ABF, notamment dans le cadre de la réhabilitation du Front de Mer.

Présentation des équipements du projet 1.2

MISE EN LIGNE LE 12-11-2025

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20251107-DCM25-184-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

Equipement n°1

Opercules réducteurs	Non
Si oui, dimensions pour chacun des flux	Dimension unique ouverture : 372 x 115 mm



Si non, qu'avez-vous prévu pour assurer la qualité du flux ?

Pour chacun des flux, les corbeilles sont équipées d'une signalétique inspirée des modèles recommandés par CITEO.

La corbeille pour le flux Emballages légers et papiers est de couleur jaune avec un sac translucide. Les consignes de tri sont bien entendu reprises dans tous les supports de communication édités par la CARA ou par la Ville. Les agents qui interviennent dans le cadre d'un renfort saisonnier sont aussi en mesure de renseigner et de sensibiliser les usagers sur la qualité du tri. Il en est de même avec les ASVP qui circulent sur ces secteurs.

De la même manière que pour l'expérience menée avec le tri sélectif sur les plages (engagement Pavillon Bleu), les agents en charge de la collecte interviennent en complément pour, si nécessaire, rectifier les erreurs de tri les plus évidentes et s'assurer de la conformité des sacs. Des opérations de caractérisation sont également réalisées sur des échantillons de collecte.

Présentation des équipements du projet 1.1

MISE EN LIGNE LE 12-11-2025

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20251107-DCM25-184-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

Équipement n°2

Dénomination du modèle - nom fabricant	Glasdon Jubilé 110 - Glasdon
Volume par flux (m3 ou L)	110 L
Couleur du/des flux sur l'équipement	Corbeille installée près des modèles OMR déjà en place. Emballages : Gris anthracite pour le cadre avec pictogrammes frontaux et latéraux jaunes (RAL 1018)
Implantation	Fixe
Contenant	Sacs
Si sac(s) utilisés en contenant, couleur des sacs/flux	Sac translucide pour Emballages

Caractéristiques de l'équipement

Description :

Corps et porte en polyéthylène Durapol
Insert en acier zingué
Finition rainurée anti-graffiti
Quatre ouvertures latérales

Dimensions :

598 x 553 x 1158 mm

Poids - Capacité :

28,4 Kg - 130 Litres - Insert 110L

+ Ouverture et pictogrammes (frontaux et latéraux) personnalisables



Raisons du choix de l'équipement (esthétique, financier, ABF...)

Choix pratique (matériel déjà utilisé par la commune de Royan dans la version OMR) et durable avec une grande résistance aux manipulations et éléments extérieurs.
Modèle également moins onéreux que l'équipement n°1.

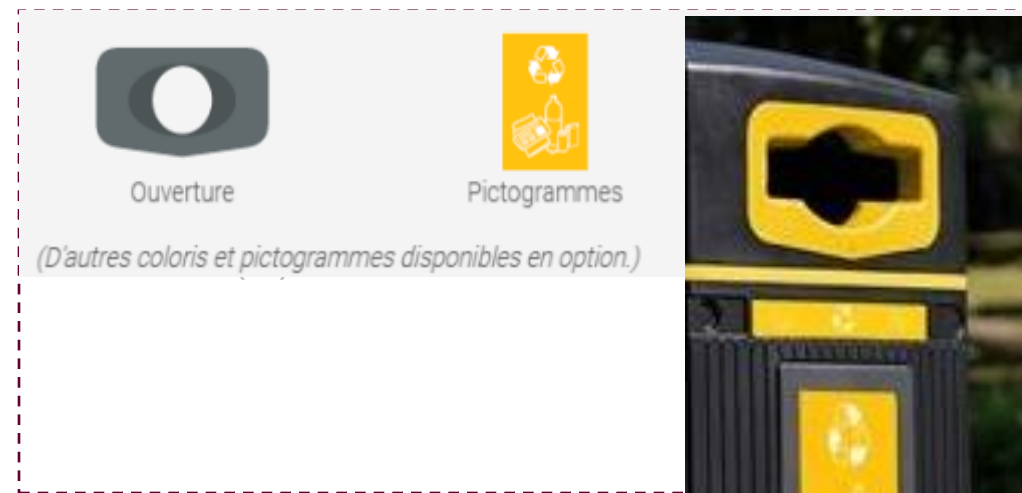
Présentation des équipements du projet 1.2

MISE EN LIGNE LE 12-11-2025

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20251107-DCM25-184-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

Equipement n°2

Opercules réducteurs	<i>Oui</i>
Si oui, dimensions pour chacun des flux	Dimension ouverture : Circulaire 124 mm ou possibilité Circulaire/Rectangulaire 124 mm (D) x 59 mm (H) x 285 mm (L)



Si non, qu'avez-vous prévu pour assurer la qualité du flux ?

Les panneaux d'ouverture et les pictogrammes sont proposés dans différents codes couleurs pouvant s'adapter avec les modèles recommandés par CITEO.
Le flux Emballages légers et papiers est de couleur jaune avec un sac translucide. Les consignes de tri seront reprises dans tous les supports de communication édités par la CARA ou par la Ville. Les agents qui interviennent dans le cadre d'un renfort saisonnier sont aussi en mesure de renseigner et de sensibiliser les usagers sur la qualité du tri. Il en est de même avec les ASVP qui circulent sur ces secteurs.
De la même manière que pour l'expérience menée avec le tri sélectif sur les plages (engagement Pavillon Bleu), les agents en charge de la collecte interviennent en complément pour, si nécessaire, rectifier les erreurs de tri les plus évidentes et s'assurer de la conformité des sacs. Des opérations de caractérisation sont également réalisées sur des échantillons de collecte.

Précisions sur les entités en charge de la collecte

MISE EN LIGNE LE 12-11-2025

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20251107-DCM25-184-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

La Ville de Royan assure ici la collecte des différents équipements (corbeilles) installés sur l'espace public.

Pour le flux OMR, les sacs collectés sont regroupés à la Régie Propreté Urbaine. Ils sont ensuite directement acheminés vers le Centre de Transfert de Médis.

Pour le flux des Emballages recyclables, déjà sur une partie du Front de Mer et sur les plages en été, les sacs sont aussi regroupés à la Régie Propreté Urbaine. Après contrôle, les déchets sont déposés en vrac dans des bacs (660L) pour prise en charge par le prestataire de la CARA (collecte en porte-à-porte).

Dans le cadre du présent projet de développement du tri sélectifs hors foyer, il est prévu d'augmenter le nombre d'équipements de collecte et donc le volume d'Emballages recyclables collecté. Dans ce contexte, la Ville de Royan conservera ce même fonctionnement et augmentera, si nécessaire, le nombre de bacs de tri collectés en porte-à-porte. Selon l'évolution du projet et le volume des collectes, la commune envisagera d'acheminer l'ensemble des flux de déchets directement au Centre de Transfert de Médis.

Précisions sur les entités en charge de la collecte

MISE EN VIGNE LE 12-11-2025

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20251107-DCM25-184-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

L'organisation globale peut se résumer de la manière la suivante :

1. Préparation des flux pour la collecte :

- Installation de sacs à l'intérieur du compartiment de chaque corbeille (OMR et Tri) pour faciliter la récupération et le tri des déchets.
- Agents de collecte équipés de gants et d'équipements de sécurité pour garantir des manipulations sécurisées.

2. Transport vers la Régie Propreté Urbaine

- Sacs de déchets collectés et transportés via véhicules légers avec benne à bec au dépôt de la Régie Propreté Urbaine (flux OMR et Tri séparés).
- Sacs de tri sélectif contrôlés par les agents (sacs souillés ou avec trop de non-conformités écartés) pour dépôt des déchets en vrac dans bacs jaunes 660L.

3. Mise à disposition et Transport vers le Centre de Tri

- Sacs avec flux OMR transportés par les services municipaux au Centre de Transfert de Médis / Pour acheminement vers Centre de Tri ALTRIANE.
- Bacs jaunes de 660L avec déchets recyclables en vrac proposés à la collecte en porte-à porte / Direction CT de Médis et CDT ALTRIANE.

La Ville de Royan s'engage auprès de la CARA à présenter des bacs avec un taux de conformité du tri au moins égal, si ce n'est supérieur, à celui attendu au domicile des ménages. Il est entendu que si les consignes ne sont pas respectées, la Ville de Royan s'expose elle-aussi à des refus de collecte.

Description de l'organisation de la collecte actée pour le projet :

MISE EN LIGNE LE 12-11-2025

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20251107-DCM25-184-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

Entité en charge de la collecte n°1	
Nom de l'entité en charge de la collecte	<i>Ville de Royan - Régie Propreté Urbaine</i>
Régie	<i>Oui</i>
Tournée	<i>Dédiée</i>
Fréquence de la collecte	<i>Quotidienne : Front de Mer, Centre-Ville et Plages : 3 passages/jour en été et 1 passage/jour en hiver</i>
Flux collecté	<i>OMR + Collecte sélective (Emballages légers & papiers)</i>
Moyens matériels	<i>2 Voitures avec bennes à bec + 1 Camion plateau 3,5 t pour les plages</i>
Moyens humains	<i>1 Chauffeur + 1 Equipier de collecte par véhicule en été (juin-septembre) / 1 seul Agent par véhicule en hiver</i>
Zone(s) collectée(s)	<i>Front de Mer + 3 Plages et promenade littorale</i>
Zone de transfert ? Si oui, est-elle protégée ?	<i>Oui pour le site de la Régie Propreté Urbaine (gestion Ville) / Oui pour le Centre de Transfert à Médis (gestion SUEZ)</i>
Entité en charge d'apporter le flux au centre de tri	<i>La CARA (EPCI compétent en matière de déchets) a transféré au SIL la compétence traitement. Transport vers le CDT assuré par un prestataire</i>
Centre de tri (collecte sélective) Ou Aire de stockage (Verre)	<i>Centre de Tri ALTRIANE (Salles-sur-Mer, CP : 17220 - Exploité par PAPREC)</i>

Prise en compte de la saisonnalité

MISE EN LIGNE LE 12-11-2025

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20251107-DCM25-184-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

La Ville de Royan assure une collecte quotidienne des corbeilles, indifféremment des flux.

Durant la période estivale (juin à septembre), la fréquence de collecte est de 3 passages/jour sur le Front de Mer, le Centre-Ville et les Plages. Pour ces secteurs en particulier, la fréquence est ramenée à 1 passage/jour hors-saison.

Durant la période estivale, l'effectif de la Régie Propreté Urbaine (17 agents) est renforcée par une équipe de 10 saisonniers. 5 d'entre eux se consacrent uniquement au Front de Mer, principaux secteur du centre-ville et abords des plages. Tous sont équipés de chariots de collecte, dont certains bi-flux.

Précision sur présentation des flux à la collecte

MISE EN LIGNE LE 12-11-2025

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20251107-DCM25-184-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

Tous les collecteurs proposés par la Ville de Royan dans le cadre de ce projet sont des équipements fixes, installés sur l'Espace public et collectés en Régie.

Les utilisateurs sont ici libres de déposer leurs déchets dans les corbeilles et de suivre les indications de tri affichés sur chaque dispositif.

Les agents en charge de la collecte peuvent ensuite visiter chaque point de dépôt et assurer l'enlèvement des sacs en s'assurant de bien séparer les flux lors de la récupération et du transport.

Pour chacun des flux, les corbeilles sont équipées d'une signalétique inspirée des modèles recommandés par CITEO.

La corbeille pour le flux Emballages légers et papiers est de couleur jaune avec un sac translucide. Les consignes de tri sont bien entendu reprises dans tous les supports de communication édités par la CARA ou par la Ville. Ces supports seront adaptés en fonction des retours d'expérience et des erreurs de tri récurrentes.

Dans le cadre de son projet d'implantation de corbeilles de tri, la Ville de Royan a fait le choix de ne pas ajouter d'équipements pour la collecte du verre. Via sa compétence, la CARA propose déjà un maillage avec de nombreux points d'apport volontaire pour ce flux de déchets. Des colonnes à verre enterrées et en libre accès sont déjà proposées sur la partie rénovée du Front de Mer. Sur tous les dispositifs de pré-collecte, la Ville envisage alors d'ajouter une information claire sur le fait de ne pas déposer du verre. Un QR code renvoyant à une carte interactive des points d'apport volontaire permettra éventuellement d'orienter les usagers vers l'alternative la plus proche .

En plus des agents titulaires, les agents qui interviennent dans le cadre d'un renfort saisonnier sont en mesure de renseigner et de sensibiliser les usagers sur la qualité du tri. Il en est de même avec les agents de la Police Municipale (Brigade Environnement dédiée) et les ASVP qui circulent sur ces secteurs. Ce personnel est formé en amont, au moins une fois par an, directement par le Service Environnement ou des agents du Service Déchets de la CARA.

Suivi de la qualité et actions correctives

MISE EN LIGNE LE 12-11-2025

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20251107-DCM25-184-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

De la même manière que pour l'expérience menée depuis de nombreuses années avec le tri sélectif sur les plages (engagement Pavillon Bleu), les agents en charge de la collecte interviennent en complément pour, si nécessaire, rectifier les erreurs de tri les plus évidentes et s'assurer de la conformité des sacs.

Les sacs entièrement souillés (sable, eau, biodéchets en grande quantité...) sont aussitôt écartés. Les sacs considérés comme conformes doivent être ouverts pour dépôt des déchets en vrac dans les bacs de 660L. Cette action permet d'appliquer une seconde attention pour éventuellement retirer des déchets pouvant conduire à un refus de collecte.

Des opérations de caractérisation seront également réalisées sur des échantillons de collecte. Cette vigilance permet de suivre l'évolution de la qualité du tri (suivant les saisons, les événements...) et de veiller à la conformité des collectes avant remise en vrac. Le suivi sera effectué sur chacun des secteurs (Front de Mer, plage de Pontailac, plage de Foncillon et plage de la Grande Conche). A chaque fois, l'analyse sera réalisée sur un minimum de 5 points de collecte (2 corbeilles par point) en observant à la fois le flux OMR et le flux Emballages légers & papiers. La fréquence des caractérisations sera d'au moins un contrôle tous les 3 mois + évaluation systématique en juillet et en août.

A – Mobilisation des relais internes

▪ Elus et Pôles de direction :

La Ville de Royan (élus et agents) participent aux diverses réunions d'information, de sensibilisation et aux projets portés par le Pôle Ecologie Urbaine (Service Déchets) de la CARA (PLPDMA, Commissions, actions spécifiques...). Certains points (Rapports du délégué sur le Service des Déchets, engagement avec des éco-organismes, relais de communication...) sont aussi discutés au sein de la Commission Environnement municipale. A Royan un Conseiller Municipal Délégué est spécifiquement en charge des actions liées à la Propreté.

▪ Agents de la Propreté Urbaine :

Les agents du Pôle Cadre de Vie et plus particulièrement de la Régie Propreté Urbaine sont des agents spécialisés et régulièrement formés. Ils sont appuyés en support par le Service Environnement (2 techniciens) qui assurent une veille réglementaire et dispensent des conseils spécifiques. C'est notamment le cas dans le cadre de l'engagement Pavillon Bleu. Tous les ans, les responsables du Service Propreté, les agents et les saisonniers sont sensibilisés aux gestes de tri et aux différents dispositifs de collecte mis en œuvre par la Ville.

▪ Réseau et autres relais au sein de la Ville :

Les différents engagements de la Ville en lien avec des labels (Villes et Villages Fleuris, Pavillon Bleu, Charte Plages sans Déchet Plastique...) ou des contrats (Recygo pour le tri des papiers avec La Poste, lutte contre les Déchets Abandonnés avec CITEO, lutte contre les mégots avec ALCOME...) permettent aux élus et aux agents de régulièrement s'informer et de pratiquer eux-mêmes des gestes de tri ou de prévention.

A l'échelle communautaire, la CARA dispose également d'un Ambassadeur de Tri sollicité occasionnellement par les services municipaux.

Les actions obligatoires : mobiliser les relais internes et externes

MISE EN LIGNE LE 12-11-2025

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20251107-DCM25-184-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

B- Mobilisation des relais externe

Les principaux acteurs du territoire sont impliqués dans l'application des consignes de tri et la pratique hors foyer.

La CARA relaye sur son site Internet, l'ensemble des informations utiles et des consignes à appliquer. Elle diffuse notamment un Guide « Prévention & Tri des Déchets », oriente les usagers vers les supports proposés par CITEO et recommande l'usage de l'application « Montri ». Des campagnes d'affichage spécifiques et des rappels dans le calendrier de collecte des déchets sont également proposés. La CARA est également présente sur les grandes manifestations avec l'animation d'un stand dédié au tri des déchets.

Toutes ces informations sont reprises par l'Office de Tourisme Communautaire (OTC) et la Ville de Royan sur divers supports de communication (Internet, bulletin municipal, agenda...). Tous les ans, la Ville de Royan édite un Guide numérique dédié à l'information des Plages. Ce dernier rappelle systématiquement les consignes de tri en particulier sur l'espace public.

Commerçants, restaurateurs et hôteliers adhèrent pour la plupart à la Redevance Spéciale (RS) et participent aux réunions d'information et aux efforts de tri sur le territoire.

Pour ce projet, la Ville de Royan envisage de réunir et d'informer les délégués de quartier (22 quartiers) pour en faire des « ambassadeurs ».

Les actions obligatoires : mobiliser les relais internes et externes

MISE EN LIGNE LE 12-11-2025

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20251107-DCM25-184-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

Le plan de communication associé à la mobilisation des différents relais s'appuiera sur les actions suivantes :

	MOYENS	PÉRIODE
■ <u>Pré-lancement (interne) :</u>		
- Information aux Élus (33 élus)	Conseil Municipal + Commission Environnement	Avril 2026
- Sensibilisation des Agents de la Propreté Urbaine (≈20)	Formation agents + Fiche pratique + Courriel	Début 2026 + Toute l'année 2026
- Sensibilisation des Agents de la Collectivité (≈400)	Formation agents + Courriel	Début 2026 + Toute l'année 2026
■ <u>Pré-lancement (externe) :</u>		
- Annonce du dispositif de tri hors foyer	Bulletin Municipal + Site web + Réseaux	Début 2026
- Sensibilisation des Délégués de quartier (≈20)	Réunion d'information + Support	Avril/Mai 2026
- Sensibilisation des Associations (≈ 50)	Information par Newsletters	Avril/Mai 2026 + Toute l'année 2026
■ <u>Lancement :</u>		
- Lancement officiel du dispositif	Communiqué de Presse	Avril 2026/Mai 2026 (fin tranche n°2 Front Mer)
- Campagne de communication - Affichage	Mobilier (8) + Panneaux lumineux (4) + ERP (≈10)	Mai 2026 à Novembre 2026
- Campagne de communication - Médias	Articles (Site web + Réseaux) + Radio (5 campagnes)	Mai 2026 à Novembre 2026
- Campagne de communication sur site de tri	Signalétique de tri (stickers)	Sur chaque équipement installé
■ <u>Suivi du projet :</u>		
- Communication de continuité	Articles + Radio + Affichage + Signalétique	Mai 2026 à Décembre 2027/Janvier 2028
- Communication bilan	Communiqué de Presse / Point Presse	Mi-parcours (Déc.2026) + Fin projet (Déc.2027)

Les actions obligatoires : Informer les usagers

MISE EN LIGNE LE 12-11-2025

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20251107-DCM25-184-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

Les règles de tri seront bien identiques à celles du tri à domicile.

La Ville de Royan s'attache habituellement à utiliser les supports et messages partagés par la CARA :

« Dans la poubelle/le bac jaune, tous les emballages se trient ! »

Dans le cadre du projet de tri hors foyer, le message pourra être adapté et reprendre la formule :

« Le tri, c'est partout et tout le temps »

Une attention particulière sera apportée à l'information aux usagers. Celle-ci sera déclinée à plusieurs niveaux :

- En entrée de site, lorsque cela est possible (cas du Front de Mer sur les principaux accès en partie haute et basse) ;
- Aux abords du mobilier de pré-collecte pour en renforcer la visibilité (type totem d'information sur des endroits choisis) ;
- Sur site, directement sur le mobilier de pré-collecte (signalétique dédiée / stickers).

Sur les supports de communication et les corbeilles, les règles de tri seront présentées avec des pictogrammes faciles à repérer et à identifier pour tous les types d'usagers. Seule la typologie du flux sera également traduite en anglais. Les visuels seront testés auprès des usagers via des enquêtes de terrain (pendant et hors période estivale) afin de s'assurer de l'efficacité du message.

La Ville de Royan reprendra aussi les éléments mis à disposition sur les plateformes trionplus.fr et quitri.com.

Le logo de CITEO sera affiché sur tous les supports.

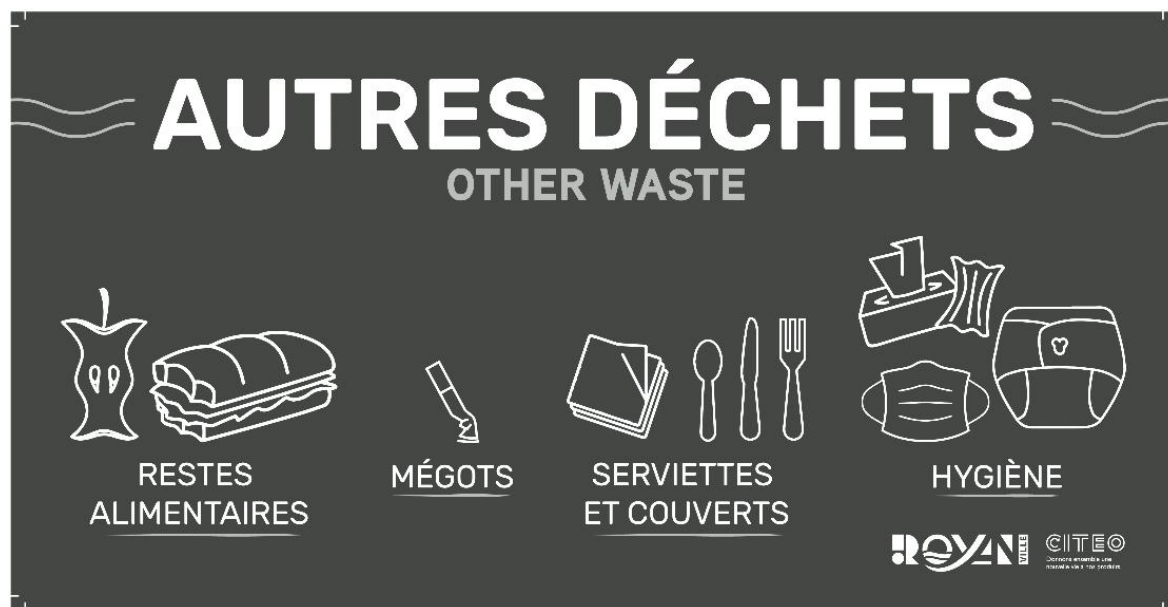
Les actions obligatoires : Informer les usagers

MISE EN LIGNE LE 12-11-2025

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20251107-DCM25-184-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

Exemple corbeilles Front de Mer - 2025

Choix police blanche sur fond gris en concertation avec ABF et le Service Urbanisme



Les actions obligatoires : Informer les usagers

MISE EN LIGNE LE 12-11-2025

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20251107-DCM25-184-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

Exemple Guide des Plages - Saison 2024 et 2025 + Relai avec application Montri

DANS LE BAC JAUNE TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT ! EN VRAC

Retrouvez toutes les informations utiles sur www.agglo-royan.fr/dechets-menagers

 Emballages en plastique <ul style="list-style-type: none">BouteillesFlaconsCubitainers < 5LBarquettesFilmsSacsSachetsPotsBoîtes	 Briques et emballages en carton <ul style="list-style-type: none">Boîtes à oeufsSuremballagesBriques alimentaires	 Papiers <ul style="list-style-type: none">CahiersBlocs-notesImpressionsJournauxCataloguesProspectusCourriersEnveloppesLivres	 Emballages métalliques <ul style="list-style-type: none">Boîtes métalliquesBoîtes de conserveFûts de bière < 5 LBidons de sirop / CanettesAérosols / Capsules (café, thé)Barquettes en aluminiumBouchons à vis et capsules / Blisters de médicament (vide)
---	--	---	--



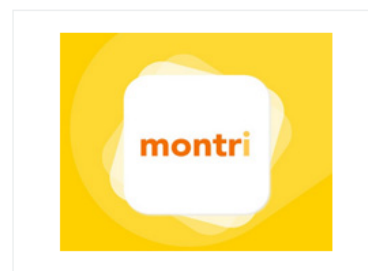
CE QU'IL NE FAUT PAS METTRE

Ampoules / Cartons bruns
Couches / Cintres / Jouets / Bouées...



EN SAC FERMÉ. DANS LE BAC A ORDURES MENAGERES

LES MASQUES LES GANTS



Montri

Trier c'est bien, réduire c'est mieux



Montri est également disponible en version mobile !

Télécharger gratuitement l'application



Les actions recommandées

MISE EN LIGNE LE 12-11-2025

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20251107-DCM25-184-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

Réponse du candidat :

Liste des actions recommandées	
Plan de communication	Oui
Compléter l'information de l'utilisateur de loin, à proximité et de près	Oui
Promouvoir les bénéfices du geste de tri pour motiver un geste plus fréquent	Oui
Organiser des animations de proximité	Oui
Enquêtes de perception et d'usage	Non

Les actions recommandées : présentation des actions sélectionnées partie candidat

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20251107-DCM25-184-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

MISE EN LIGNE LE 12-11-2025

- Événements spécifiques en concertation avec la CARA (rencontres avec des usagers, information lors de salons ou de manifestations...)
- Formation des **Délégués de quartier** = « ambassadeurs » pour la Ville et la CARA
- Sensibilisation des **Associations** et mise à disposition de PLV lors des manifestations
- Lors des Vins d'Honneur, mise à disposition de poubelles avec pictogrammes + logo CITEO

PLV : Beach Flag petite taille

Articles : Royan Mag - 1 numéro

Site de la Ville : 5 campagnes de 30 jours

Posts Facebook de la Ville : 5 campagnes

Posts Instagram de la Ville : 1 campagne

Affichage : sur Mobilier urbain : 5 campagnes de 10 jours sur 8 supports

sur Panneaux numériques : 5 campagnes de 30 jours

dans ERP : 5 campagnes de 30 jours

Insertion média :

5 x 1/5 de page dans presse quotidienne Sud-Ouest

Spots radio :

5 x 800 messages - Pays Royannais avec la radio Demoiselle FM

Ces actions s'inscrivent dans un plan de communication mis en place en concertation avec les différents services concernés. Le but est d'informer les usagers afin d'améliorer la qualité du tri et de collecter d'avantage de déchets recyclables.

Les actions complémentaires facultatives

MISE EN LIGNE LE 12-11-2025

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20251107-DCM25-184-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

Réponse du candidat :

Liste des actions complémentaires facultatives	
Nudges	Non
Gaming (ou sensibiliser par le jeu)	Non
Enquêtes de perception	Non
Point presse de lancement et point de bilan	Oui
Actions correctives	Oui

Les actions complémentaires facultatives : présentation des actions réalisées par le candidat

MISE EN LIGNE LE 12-11-2025

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20251107-DCM25184-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

Le Service Presse de la Ville de Royan se chargera de diffuser un CP pour le lancement du projet, sans doute plutôt après la fin de la réhabilitation du Front de Mer (avril 2026). Un point presse pourra être envisagé en concertation avec la CARA et CITEO.

La Régie Propreté Urbaine de la Ville de Royan et les Services associés resteront vigilants sur la compréhension des consignes et le respect des règles de tri par les usagers. Des ajustements de signalétique ou un renforcement de la présence des agents pourront être envisagés, notamment durant la période estivale.

Un point presse sera envisagé à la fin du projet pour faire le bilan de l'action et restituer les résultats obtenus.